

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Viticulture n°4 du 28 avril 2015



Stades



3-4 feuilles étalées

Les conditions particulièrement chaudes et ensoleillées de la semaine écoulée ont été très propices au développement de la végétation. Avec l'apparition de 3 nouvelles feuilles, les parcelles les plus précoces, atteignent le stade 6 à 7 feuilles étalées.

Plus généralement, on dénombre de 3 à 5 feuilles étalées et 1 à 2 dans les parcelles les plus tardives.

Le niveau de développement actuel ne présente plus que 3 à 4 jours de retard par rapport à 2014.

Mildiou

➤ **Saône et Loire, Côte d'Or et Nièvre** : la maturité des œufs d'hiver est acquise et la vigne est réceptive en toutes situations. Dans ces conditions, les pluies du 26-27 avril ont pu activer le cycle du mildiou. Compte tenu des températures annoncées pour les jours prochains, la durée d'incubation du champignon sera assez longue. Les tout premiers symptômes, qui ont en général un caractère ponctuel et localisé, pourraient ainsi apparaître au plus tôt en fin de semaine prochaine en Saône et Loire et en Côte d'Or et autour des 11-12 mai pour la Nièvre. Ceci n'est qu'une tendance et le prochain BSV apportera plus de précisions.

➤ **Yonne** : dans ce vignoble, malgré les épisodes pluvieux importants du week-end, le temps de germination des œufs d'hiver reste supérieur à 24 heures. Par conséquent, bien que la vigne soit également réceptive dans toutes les parcelles, aucune contamination ne s'est encore produite.

Le niveau de risque est actuellement qualifié de faible à moyen (indications modèle EPI). Les conditions climatiques des prochaines semaines seront déterminantes dans la voie que prendra la dynamique de la maladie.

Oïdium

Rappel : d'après le modèle SOV, l'indice de risque global 2015 qui donne une tendance sur le niveau de pression de la campagne est compris entre 81 et 99/100 ce qui correspond à un risque élevé.

Si les conditions de la semaine dernière ont *a priori* été favorables à l'activité du champignon, les prévisions froides et humides pour la semaine à venir lui seront en principe plus défavorables.

Dans tous les cas de figure, y compris lorsque l'indice SOV est élevé comme c'est le cas cette année, la lutte contre l'oïdium doit être prise en considération au plus tôt à partir du stade 7-8 feuilles étalées.

Dans les parcelles de Chardonnay les plus précoces, ce stade sera atteint en fin de semaine.

Pluies du 20 au 27 avril :

La partie Ouest de la région a été la plus concernée par les pluies qui ont touché la Bourgogne depuis vendredi dernier : 40 à 60 mm d'eau dans l'Yonne et une trentaine dans la Nièvre. En Saône et Loire et Côte d'Or, les cumuls sont compris entre 12 à 25 mm.

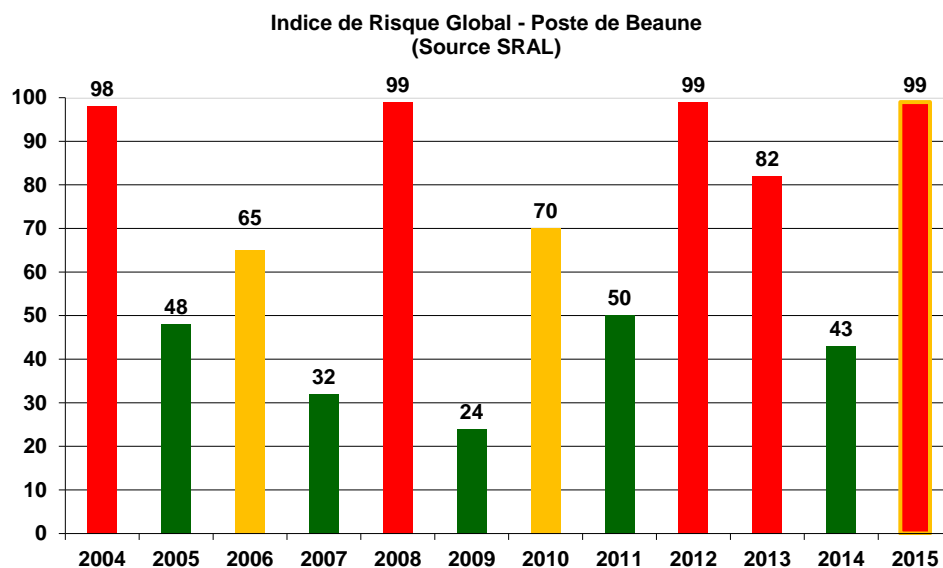
Prévisions du 29 avril au 04 mai :

Un temps perturbé est au programme avec une baisse des températures jusqu'en fin de semaine. La tendance pour la semaine pro-chaine est incertaine (indice de 2/5) mais de nouvelles perturbations pourraient toucher la région.

Source Météo France



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE



Black-Rot

Maturité des périthèces

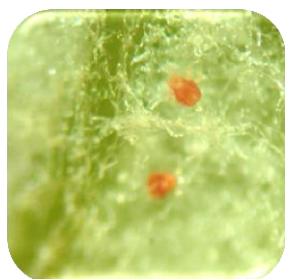
En date du 27 avril, la maturité des périthèces est acquise sur 1 site en Saône et Loire (Davayé). Aucune contamination n'a eu lieu jusqu'à présent. Compte-tenu de l'absence de black-rot sur grappes ces 3 dernières années, le risque de début de campagne vis-à-vis de cette maladie est très limité.

Sur les autres sites du vignoble bourguignon, la maturité des périthèces n'était toujours pas atteinte.

Vers de Grappe

Les vols de 1^{ère} génération sont en cours dans tous les secteurs mais les captures restent modérées. D'après le modèle tordeuses, 50% des émergences ont déjà eu lieu en secteurs précoces. Les conditions humides d'hier n'ont pas permis la réalisation des observations d'œufs sur les parcelles où les inflorescences sont bien visibles.

Araignées Rouges



70 comptages ont été réalisés sur le réseau dans les secteurs concernés (Mâconnais et Sud Côte de Beaune). En Côte d'Or, les parcelles où les populations d'araignées rouges sont problématiques cette année restent rares.

Par contre ce ravageur poursuit son extension dans le Mâconnais avec un plus grand nombre de parcelles concernées. La proportion de situations où le seuil de nuisibilité est dépassé (>70% de feuilles avec au moins une forme mobile) avec en parallèle des populations de typhlodromes insuffisantes, est en augmentation.

Le développement rapide de la végétation a toutefois permis une dilution des acariens dans le feuillage. Néanmoins, là où des acariens rouges ont été observés au printemps, il conviendra d'être vigilant en période estivale.

Les comptages araignées rouges et typhlodromes ont dû être effectués. Dans les parcelles les plus tardives, terminer les observations.



Bords du limbe noircis



Pyrale

Les premières remontées de pyrale sont notées depuis la semaine dernière. D'après le suivi effectué hier sur les parcelles habituellement concernées par ce ravageur, les niveaux d'infestation restent bas hormis dans 2 situations des Hautes Côtes de Beaune à 40% de ceps occupés par au moins une pyrale.

Seuil : 80% de ceps occupés par au moins une pyrale

Prochain BSV : mardi 05 mai

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (CRAB) et rédigé par le représentant de la CRAB en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : SRAL, FREDON Bourgogne et GIE BFC-Agro à partir des observations réalisées par : CA21 - CA71 - CA89 - ESPACE VIGNE - FREDON Bourgogne - 110 VIGNE - BOURGOGNE DU SUD - BOURGOGNE VITI SERVICE - CAVE DES HAUTES COTES - COOPERATIVE AGRICOLE BRESSE MACONNAIS - COOPERATIVE AGRICOLE MACONNAIS BEAUJOLAIS - ECOVIGNE - GROUPEMENT VIGNERONS DES TERRES SECRETES - LA CHABLISIENNE - OENOPHYT - SEDARB - SICAVAC - SOUFFLET VIGNE - VITAGRI.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAB dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Avec la participation financière de :

